



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 17 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LAVAL À LA PRISE EN CHARGE DES TICKETS REPAS POUR LES AGENTS - AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LAVAL À LA PRISE EN CHARGE DES TICKETS REPAS POUR LES AGENTS - AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES LAVAL

Rapporteur : Laurent Paviot

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la fonction publique et notamment son Livre VII relatif à l'action sociale,

Vu la délibération S512 - RHTF - 4 du 9 mai 2022 relative à la participation de la ville de Laval à la prise en charge des tickets repas pour les agents et la convention avec l'association Habitat Jeunes Laval,

Considérant que l'association Habitat Jeunes Laval fait évoluer ses tarifs à compter date du 7 novembre 2022,

Que la ville de Laval doit adapter, en conséquence, sa prise en charge pour limiter l'impact pour ses agents,

Qu'il convient d'adapter la convention conclue avec l'association Habitat Jeunes Laval à cet effet,

Qu'un avenant à la convention, joint en annexe, doit être signé entre la ville de Laval et l'association Habitat Jeunes Laval,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal décide de modifier sa participation au prix des repas servis au personnel de la ville de Laval par l'association Habitat Jeunes Laval de la façon suivante :

montant de la participation (article 3 – Prise en charge financière des repas)

À compter du 22 novembre 2022, la participation de la collectivité au prix du ticket-repas est fixée comme suit, quelle que soit la formule choisie par l'agent :

Barème	Rémunération brute mensuelle	Participation employeur
1	Jusqu'à 1 400 €	6,40 €
2	de 1 401 € à 2 000 €	5,40 €
3	de 2 001 € à 2 500 €	4,25 €
4	de 2 501 € à 3 000 €	3,25 €
5	+ de 3 000 €	2,10 €

Article 2

L'avenant à la convention proposé à cet effet, liant la ville de Laval à l'association Habitat Jeunes Laval, est approuvé.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer avec l'association Habitat Jeunes Laval le présent avenant à la convention, ainsi que tout document afférent.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Patrice Morin, en tant que représentant de la ville de Laval au sein de l'association Habitat Jeunes Laval, ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221121-S516-RHTF-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mis en ligne le 28/11/2022